~~Fr. I.~~
~~8868~~
Case
FRC
16791

OPINION

DE M. J. A. CREUZÉ-LATOUCHE,

Membre de l'Assemblée Nationale,

Au sujet du Jardin des Plantes et des Académies.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE M. L. A. C. D. (MIRABEAU),

Député de [illegible] (Provence),

A l'Assemblée des Électeurs de cette Ville.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1789.

OPINION

DE M. J. A. CREUZÉ-LATOUCHE,

Membre de l'Assemblée Nationale,

Au sujet du Jardin des Plantes et des Académies.

Lorsque dans la séance du 17 Août, M. le Brun proposa un projet de Décret concernant l'Académie Françoise et les autres Académies, l'Assemblée Nationale ordonna, sur les réclamations de plusieurs Membres, l'ajournement de ce projet de Décret; le même sujet ayant été repris dans la séance du 20, je crois utile de mettre sous les yeux des Membres de l'Assemblée, les idées que j'aurois désiré lui

exposer sur ces objets, si le peu de momens qu'elle paroissoit disposée à employer à cette discussion me l'eussent permis.

MESSIEURS,

Vous êtes assez pénétrés de l'importance des lettres, des sciences et des arts, et de la part qu'ils ont aux causes de la prospérité publique, pour qu'il soit inutile de vous recommander, à ce titre, ceux de nos établissemens qui doivent être consacrés à leur entretien et à leurs progrès.

Ce qu'il est permis seulement de mettre en question devant vous, ce sont les meilleurs moyens de s'assurer ces avantages. Peut-être toute réflexion eût-elle été étrangère en ce moment, si M. le Brun, en nous parlant au nom du Comité des Finances, se fût strictement renfermé dans les fonctions de ce Comité. Mais puisque les vues qu'il vous a présentées sur ces institutions, les embrassent dans tous leurs rapports, non-seulement avec les progrès des sciences, mais encore avec la morale

et la Constitution, le moment est venu de vous en occuper sous tous ces rapports.

Vous aurez, Messieurs, à revenir sur l'article du Jardin des Plantes, pour lequel on vous a proposé provisoirement quelques réductions de dépenses; et sans vouloir vous prévenir aujourd'hui sur tout ce que l'on pourra faire dans ce superbe établissement, pour en retirer les avantages infinis que la Nation peut et doit en attendre; je me contenterai de vous indiquer comme un des plus grands obstacles à ces avantages, et un abus qui demande la plus pressante réforme, tant à l'égard de l'Administration, qu'à l'égard de l'économie que vous devez rechercher, l'existence d'un Intendant pour le gouverner.

Vous n'oublierez pas, Messieurs, l'espèce d'anathême dont vos Décrets et l'opinion publique ont frappé le nom seul d'Intendant dans toute espèce d'Administration; et vous verrez, d'après cette observation, les abus des Intendans dans cette école des sciences naturelles, qui, hors M. de Buffon, ne s'en sont jamais occupés, et n'y ont pas même daigné résider dans un logement

qui leur étoit pompeusement attribué. Vous verrez l'Intendant actuel, absolument étranger à une école d'histoire naturelle, recevant les émolumens d'une place (déja, par un autre abus digne de l'ancien régime, affectée à une *survivance*), recevant, dis-je, les émolumens d'une place, où l'on ne sauroit deviner ce qu'il fait d'utile, ni se dissimuler ce qu'il fait de nuisible, puisque rien en effet n'est plus nuisible aux sciences, ni plus décourageant pour ceux qui les cultivent, que l'intervention de ce pouvoir ministériel. Vous verrez enfin cet Administrateur dédaignant, comme ses prédécesseurs, ce logement fastueux destiné à sa résidence, pour en occuper un autre que le Gouvernement lui fournit encore, et peut-être aussi abusivement ailleurs.

Si, comme on vous l'a observé, cet établissement doit beaucoup à M. de Buffon, c'est au savant Naturaliste, célèbre dans toute l'Europe, et non à l'Intendant; il suffira toujours, pour lui obtenir la faveur publique, et augmenter sa gloire, d'y attacher les hommes les plus chers aux sciences; et le titre d'Intendant ne rappelle ici

que trop de particularités contrastantes avec cette qualité (1).

J'ose vous assurer qu'en réformant d'autres abus de l'Administration de ce même lieu, vous trouverez dans cette réforme une réduction considérable de ses penses, et en même temps la faculté d'y réunir des chaires et des moyens d'instruction qui y manquent, et de rendre plus profitables ceux qui y sont établis, en attachant davantage à leur profession les hommes intéressans qui en doivent être chargés. On doit vous présenter sur ce sujet des plans qui mériteront toute votre attention.

Je viens aux Académies : *l'Académie Françoise* est celle que l'on met au pre-

(1) Outre ce que j'ai dit ci-dessus, de l'Intendant actuel, étranger aux sciences naturelles et à ceux qui les cultivent, je citerai un autre Intendant, appelé M. Chiriac, qui avoit converti, pour son profit, une partie du Jardin, destinée à l'instruction publique, en un potager; et avoit rempli de personnes peu convenables, ce bâtiment considérable destiné à son logement.

mier rang, et que l'on vous recommande spécialement, Messieurs, pour nous avoir donné *des Apôtres de la liberté ;* et ce seroit peut-être une énumération curieuse à faire que celle des travaux apostoliques de cette Compagnie pour la propagation de cet évangile, que, de l'aveu même du préopinant, elle n'étoit pas destinée originairement à prêcher. Ce sera aussi un autre problême à résoudre, que l'utilité de cette Académie, qui coûte 22,000 liv. seulement en jetons ; tandis que la *Société d'Agriculture*, dont votre Comité d'Agriculture vous a déja attesté les services, le zèle et les travaux assidus ; cette Société, le centre de correspondance de tous les cultivateurs éclairés, qui répand par leur moyen les lumières et les encouragemens dans nos campagnes ; cette Société, qu'il faudroit créer si elle n'existoit pas, et que l'on n'avoit pas craint de vous proposer de supprimer dans un premier Rapport; n'a pour ses frais de séances, d'impression, de correspondances, d'expériences et de distribution de prix, qu'une modique somme de 12,000 liv.

Il s'en faut bien, Messieurs, que les autres Compagnies de savans ou d'artistes, donnent autant de prise à la critique que cette Académie Françoise, dont on n'auroit pas eu besoin de vous parler en des termes aussi pompeux, si ses services eussent été plus évidens. Mais quels que soient leurs mérites, et le sort qui leur est dû, vous ne pouvez vous dispenser de les examiner, ne fût-ce que dans leurs rapports avec la liberté et la Constitution. Il entre certainement dans votre mission indispensable, de garantir ces établissemens des entreprises, toujours aussi audacieuses qu'infatigables du despotisme, et d'empêcher qu'ils ne découragent et n'étouffent eux-mêmes le génie et les talens sous un despotisme destructeur. Or, je vous dénonce comme un des désordres les plus révoltans et les plus intolérables en ce genre, l'état actuel de l'Académie de Peinture et de Sculpture, que votre Comité a omis, je ne sais pourquoi, de comprendre dans son Rapport sur la dépense publique, où cette Académie devoit naturellement trouver sa place.

Le régime de cette Société a des influences

nécessaires sur un art qui forme un objet de commerce ; qui attire parmi nous le concours des étrangers, et qui modifie notre caractère et nos mœurs, par les emblêmes et les images qu'il présente à notre vue. Or, ce régime est tel en ce moment, qu'il fait gémir une foule d'artistes estimables sous les caprices du pouvoir et de la faveur ; qu'il en assujétit d'autres à un état d'humiliation, qui ne convient pas à des hommes ; et que loin de favoriser en eux l'essor et les développemens du génie, il ne semble imaginé que pour les dépraver et les abrutir. Mais ce régime, n'eût-il d'autre défaut que d'être uniquement fondé sur des principes de tyrannie et de servitude, vous obligeroit, par cela seul, de le proscrire, le plus tôt possible, comme un sujet de scandale dans la société, et un exemple contagieux au milieu de notre Constitution.

On vous propose, Messieurs, de laisser toutes les Académies *sous la protection immédiate du Roi, parce que*, dit le préopinant, *cette protection seule peut encourager leurs travaux ; et qu'il est de l'intérêt*

de la Nation, comme de la grandeur du Monarque, qu'il s'attache à ces institutions d'une affection particulière, et qu'il lie leur succès à la gloire de son règne et de son nom.

Il faut convenir que si ces phrases sont sonores, la vérité n'en est pas également certaine. Que signifie ici la *protection?* M. Biauzat vous a fort bien observé que ce ne sont pas seulement les Académies, mais toutes les parties de l'Empire, qui sont essentiellement sous la protection du Roi, chargé par la nature de ses fonctions d'employer la force qui lui est confiée, à tout protéger, conformément aux lois.

Sans doute il est de *l'intérêt de la Nation, comme de la grandeur du Monarque*, d'encourager les travaux des Sociétés savantes; mais il est passé ce temps, et, je l'espère, pour toujours, où l'on nous faisoit accroire qu'un moyen nécessaire pour arriver à ce but, étoit cette *protection* particulière, *immédiate*, dont l'énonciation ne fait ici que déguiser d'autres idées.

Les sciences, les lettres, les arts et les talens ne manquent pas de prospérer chez

une Nation civilisée, lorsqu'on peut les y cultiver sous les auspices bienfaisans de la liberté. C'est cette liberté seule qui en renferme tous les principes, et qui leur donne les plus prompts développemens; tandis qu'ils ne peuvent rencontrer que des retardemens et des obstacles, dans les entraves où les resserrent toujours les volontés particulières qui les tiennent dans leur dépendance.

Il y a long-temps que les Moralistes et les Philosophes n'ont cessé de crier aux Princes, que la *gloire* de leur règne étoit *liée* à la prospérité des Nations qu'ils gouvernoient; cela ne vous a pas garanti de la nécessité de restreindre leurs pouvoirs; ni n'a empêché les hommes pervers qui les entouroient, de leur faire rapporter toutes les institutions publiques à des intérêts privés.

Non, Messieurs, après avoir consacré si salutairement le principe de la *division des pouvoirs*, et édifié une Constitution sur cette base, vous ne commettrez point l'inconséquence fatale de livrer les établissemens qui doivent avoir le plus d'influence

sur

sur les opinions des Citoyens, aux séductions inévitables du seul dépositaire suprême de l'un de ces pouvoirs. Le préopinant vous avoue que *Richelieu, en créant l'Académie Françoise, n'y chercha peut-être que des panégyristes et des esclaves;* et moi je lui demande, sur quels moyens cet habile despote osa fonder l'espérance de les y trouver?

C'est donc M. le Brun lui-même qui nous avertit par ce seul mot, que cette liaison *immédiate* qu'il vous propose de former entre le seul dépositaire d'un pouvoir immense, et des sociétés qui dirigent l'opinion, est précisément ce que vous devez le plus redouter, comme l'institution la plus honteuse pour les lettres, et la plus dangereuse pour la liberté.

Consultez l'expérience de tous les temps et de tous les peuples, et vous verrez à quel usage perfide les Princes, ou ceux qui ne cherchent qu'à régner despotiquement sous leur nom, ont employé les Sociétés littéraires et les Ecrivains qui leur étoient asservis.

Il est temps enfin de faire servir les plus

sublimes facultés de l'homme à son bonheur, et non pas à flatter les passions de ses maîtres. Il faut, Messieurs, attacher les Compagnies qui s'occupent des Sciences et des Arts, à notre Révolution; tandis que jusqu'à ce jour elles n'ont été que trop souvent les instrumens de notre servitude.

Vous ne pouvez donc vous dispenser d'ordonner :

1°. Que tous les établissemens publics institués par le Gouvernement, qui ont pour objet les Sciences, les Lettres et les Arts, et l'instruction publique, soient constitutionnellement déclarés *nationaux*, et remis comme tels sous l'inspection du Pouvoir législatif.

2°. Qu'il soit formé un Comité pour examiner, de concert avec les Comités d'Agriculture et de Commerce, et de Constitution, les Réglemens et les Plans, et tout ce qui concerne l'Académie Françoise, l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Société Royale de Médecine, la Société Royale d'Agriculture, le Jardin du Roi, les trois Chaires de Chimie, d'Anatomie et d'His-

toire naturelle du Collége Royal, l'Ecole vétérinaire d'Alfort, l'Académie de Peinture et de Sculpture, l'Ecole gratuite de Dessin, l'Académie d'Architecture et la Bibliothèque du Roi, afin d'en faire le rapport à l'Assemblée Nationale, et de lui proposer les projets de réformes et d'institution, relatifs à ces objets qui lui paroîtront les plus convenables. Cette proposition se lie parfaitement avec le Décret qui ordonne que les Officiers de tous ces établissemens vous présenteront leurs plans.

Qu'on ne se repose point sur l'idée de pouvoir, sans inconvénient, renvoyer ces objets à un autre temps. Sous le rapport de l'esprit public, rien n'est plus urgent que de changer des institutions qui le corrompent : d'autres réformes sont également pressantes, sous d'autres rapports.

Dès qu'il s'est agi de suppressions d'abus, de réformes et de nouvelles institutions, la Nation a été dans l'attente, tous les travaux ont été suspendus : les Artistes, les Professeurs, les Savans qui ont des places, vivent dans des perplexités cruelles qui leur ôtent le courage et la faculté du travail,

et laissent en stagnation l'état des Sciences et des Arts, et de l'instruction. Une quantité d'hommes précieux, engagés dans la carrière des Sciences et des Arts, attendent dans les tourmens de l'incertitude, qu'on leur montre de quel côté ils peuvent se diriger utilement pour leur patrie et pour eux-mêmes. Toutes les inquiétudes sur ce point remontent au temps où les désordres et les embarras du Ministère, portés à leur comble, ont commencé à mettre tout le Royaume dans l'agitation, et à deranger l'Administration de tous les établissemens. C'est donc l'humanité qui vous prescrit, autant que l'intérêt public, de fixer promptement les esprits et les choses, et de régler les points principaux qui doivent déterminer leur cours.

Sous les rapports du Commerce et de l'Agriculture, d'où l'Etat attend actuellement toutes ses ressources, vous devez prendre en considération le plus tôt possible, des moyens d'augmenter et de perfectionner le bétail et les laines, objets pour lesquels nous payons honteusement depuis plusieurs années, des tributs énormes aux Nations

étrangères : vous verrez quels prompts secours on pourroit tirer à cet égard de l'Ecole vétérinaire, institution dont il ne faut pas confondre l'utilité véritable avec les vices d'une précédente Administration, et dont les services réels méritent d'être mieux connus.

La Société d'Agriculture qui, à la honte de notre ancien Gouvernement, n'a pas même une Salle pour tenir ses séances, pourroit être, sans aucun obstacle, placée dès ce moment au Jardin des Plantes, dans l'appartement de l'Intendant, qui n'est occupé par personne. Ce lieu, justement célèbre, deviendroit ainsi, comme il doit l'être, le centre de toutes les correspondances relatives à l'Histoire naturelle et à l'Agriculture. Là se trouveroient réunis tout-à-la-fois, et l'enseignement de toutes les parties qui concernent ces Sciences, et les plus riches collections de minéraux et de plantes, auxquelles on ajouteroit une collection non moins précieuse de tous les instrumens agricoles.

Enfin, nous nous sommes habitués depuis long-temps à regarder une résidence

de quelque temps dans la capitale, comme le complément de notre éducation ; mais les jeunes gens accouroient principalement à Paris, pour s'initier dans les mystères d'une Jurisprudence inextricable, en suivant les études des Praticiens, et les audiences de nos grands Tribunaux ; quelques-uns n'en prenoient le goût que pour devenir la terreur et le tourment de leurs semblables ; d'autres, rebutés de tant de formes barbares, se jetoient dans une dissipation qui ne leur laissoit que de l'ignorance et des regrets. Eh bien ! en substituant à ces institutions déplorables, qui déja n'existent plus, des institutions plus attrayantes et plus utiles, vous allez présenter, sans aucun intervalle, de plus dignes objets aux louables desirs des pères, et à l'émulation des jeunes Citoyens. Au lieu de venir s'exercer dans les subtilités d'un art funeste, ou d'errer entre des études repoussantes et des amusemens trompeurs, ils se fixeront à toutes les connoissances profitables que leur présentera cette réunion unique de sciences, d'arts, d'instrumens, d'expériences, de démonstrations,

de minéraux, d'arbres divers, de plantes, d'observations et de découvertes en tout genre, dont ils iront enrichir leurs pays et leurs Concitoyens : vous rendrez, par ce moyen seul, son ancien lustre à la capitale, où les connoissances et les lumières fermenteront toujours plus promptement et plus utilement en grande masse, et où l'on verra accourir de toutes les parties du Royaume, et même de l'Europe, les jeunes gens le plus soigneusement éleyés, les Artistes, les gens aisés, tous les Citoyens zélés pour les connoissances utiles, et tous les hommes avides d'instruction. Je dis que vous rendrez à cette capitale son ancien lustre ; et ce qui doit, Messieurs, vous faire une profonde impression, c'est que vous ferez en effet sa gloire et son bonheur, sans les faire acheter aux campagnes, dont, sous notre ancien régime, elle avoit été la ruine. Celles-ci, qui n'en recevoient autrefois que des exemples contagieux et des maux, se revivifieront par ses bienfaits, et ne cesseront de lui devoir des richesses toujours croissantes. Or, tous ces biens, vous pouvez les assurer en un moment,

144

avec quelques Décrets, et avec les seules dépenses consacrées jusqu'à présent aux établissemens qui doivent les produire.